BP JEPS ASC

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport

Activités Sports Collectifs

Mention

Football

Formation habilitée Jeunesse et Sports

Prépa-Sports
Maison de la formation et des métiers du sport
285 Rue du docteur Aynaud
13 857 Aix en Provence
Tel : 04 42 90 57 08
www.prepa-sports.com

PREPA-SPORTS

BP JEPS Activités Sports Collectifs mention Football

Les compétences

La formation du BP JEPS ASC a pour objectif de permettre aux stagiaires l'acquisition de différentes compétences :

- L'acquisition et le développement des compétences techniques dans le domaine des sports collectifs tels que le basket-ball, le handball, le hockey sur gazon, le rugby à XIII, le rugby à XV et le volley-ball, et plus particulièrement en football
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet pédagogique
- La participation au fonctionnement d'une structure : connaissance du milieu socio-professionnel, élaboration et conduite de projet professionnel

L'emploi

Le titulaire du BP JEPS ASC est un animateur d'activités physiques et sportives, un animateur sportif plurivalent.

Il exerce ses fonctions au sein de différentes structures :

- Dans les collectivités territoriales
- Dans le secteur associatif, clubs de sports
- Dans des structures de vacances, des comités d'entreprise, des bases de loisirs
- Dans le milieu scolaire

Il possède des compétences pour être :

- Entraineur de football, sur les catégories de jeunes
- Animateur en sports collectifs en basket-ball, handball, hockey sur gazon, rugby à XIII, rugby à XV et volley-ball

BP JEPS ASC Football : 10 unités capitalisables

La formation est directement issue du référentiel métier. Elle vise un ensemble de capacités permettant la validation des compétences. C'est pourquoi elle s'articule en 10 unités capitalisables :

UC transversales à l'ensemble des BP JEPS

- UC 1 : Etre Capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- UC 2 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC 3 : EC de préparer un projet ainsi que son évaluation
- UC 4 : EC de participer au fonctionnement de la structure

UC de la spécialité Activités Sports Collectifs

- UC 5 : EC de préparer une action d'animation dans le cadre des Activités Sports Collectifs
- UC 6 : EC d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des Activités Sports Collectifs
- UC 7 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelle des Activités Sports Collectifs

UC de la mention Football

- UC 8 : EC de conduire une action éducative en Football
- UC 9 : EC de maîtriser les outils ou techniques du Football

UC d'adaptation à l'emploi

- UC 10 : Sensibilisation à la Préparation Physique Générale

Les exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique permettront aux stagiaires d'intervenir de manière autonome sur l'entreprise (dés le deuxième mois de formation).
Elles permettront de vérifier les compétences d'animation et d'encadrement en toute sécurité.

Pour entrer en formation, il faut :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre titulaire du PSC 1 ou de l'AFPS (nous consulter si ce n'est pas le cas)
- Réussir le test de sélection de Prépa-Sports
- Réussir les exigences préalables à l'entrée en formation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont composées de deux épreuves :

- Un match de deux fois 20 minutes en sport collectif (une mi-temps jeu aux pieds et une mi-temps jeu à la main)
- Un parcours d'habiletés motrices en sports collectifs

Les personnes titulaires d'un diplôme fédéral en Football, sont dispensées des exigences préalables à l'entrée en formation.

Dates des exigences préalables à l'entrée en formation :

Jeudi 07 juillet 2016

Ou

Jeudi 22 Septembre 2016

Le test de sélection de Prépa-Sports :

- Un entretien, qui a pour but de valider le projet de formation
- Une épreuve écrite qui permettra de vérifier le niveau du candidat

Contactez nous
Prépa-Sports
04 42 90 57 08
contact@prepa-sports.com

La formation est habilitée par la DRJSCS PACA n°16013BP0025

Durée :
Du 03 octobre 2016 au 30 juin 2017 (1145 h)
Lieux des cours :

- Théoriques : Prépa-Sports
- Pratiques et pédagogiques :

Installations sportives de la ville d'Aix en Provence